



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 16 JUIN 2025 À 19 H 30 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE YVES BOULIANNE, MAIRE SUPPLÉANT.**

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Monsieur Henri Guillemette

Est absent, le maire :

Monsieur Raymond Lavoie

Secrétaire d'assemblée :

Madame Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025/06-09

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025/06-10

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2025/06-11

PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2025.

2025/06-12

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 80 198,49 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 mai 2025 d'une somme de 146 703,27 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 226 901,76 \$.



No de résolution
ou annotation

2025/06-13

RAPPORTS DES COMITÉS

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2025/06-14

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la fonction de directeur général et greffier-trésorier est présentement vacante en raison d'une absence prolongée;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer la continuité de la gestion administrative, financière et légale de ses opérations;

ATTENDU QUE madame Audrey Morin, employée de la Municipalité, possède l'expérience et les qualifications requises pour occuper ces fonctions par intérim;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Audrey Morin soit nommée à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à compter du 17 juin 2025, et ce, jusqu'à ce que le Conseil statue autrement;

QUE madame Audrey Morin soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ragueneau, tout document officiel, effet bancaire, chèque, contrat, engagement ou correspondance relevant de ses fonctions.

2025/06-15

EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pourvoir certains postes temporaires afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été analysées et que le personnel recommandé répond aux critères requis;

IL EST PROPOSÉ par Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'embauche du personnel suivant pour la saison estivale 2025, et ce aux conditions salariales de la convention collective :

- Bureau d'information touristique :
 - Audrey-Ann Gaudreault, préposée à l'information touristique.
- Embellissement :
 - Émilie Poitras, journalière;
 - Benoit Champagne, journalier.

2025/06-16

APPROBATION DES DÉPENSES – ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC TAILLARDAT

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité de Ragueneau et le Club Taillardat inc. relative à l'entretien du chemin du lac Taillardat;



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025/06-17

CONSIDÉRANT QUE le Club Taillardat inc. a déposé son rapport écrit final annuel pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Club Taillardat inc. a reçu un premier versement de 12 000 \$ (80 %) du montant maximum admissible de 15 000 \$ le 22 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver les dépenses d'entretien du chemin du Lac Taillardat soumises dans le rapport écrit final déposé par le Club Taillardat inc.;
2. D'approuver le versement final de l'aide financière, soit 3 000 \$, pour l'entretien du chemin du Lac Taillardat pour l'année 2024;
3. D'approuver un premier versement de 12 000 \$, soit 80 % de l'aide financière admissible pour l'année 2025.

DEMANDE DE DON – CLSC DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de don reçue du CLSC de Chute-aux-Outardes pour l'achat d'une chaise pour les prélèvements sanguins effectués au point de service de Ragueneau;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition permettra d'améliorer les conditions lors des prélèvements sanguins en offrant un meilleur confort et l'augmentation de la sécurité des usagers;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Qu'un don de 1 275,51 \$ soit alloué au CLSC de Chute-aux-Outardes pour l'achat d'une chaise pour les prélèvements sanguins effectués au point de service de Ragueneau;
2. Qu'un transfert budgétaire soit effectué du compte 02 11000 131 vers le compte 02 70190 996 pour payer cette dépense.

2025/06-18

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 25-01

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le règlement n° 25-01 de la Régie de gestion de matières résiduelles, intitulé « Règlement d'emprunt 25-01 décrétant une dépense de 949 842,91 \$ et un emprunt de 283 698,41 \$ pour la rénovation complète du compacteur à déchets modèle 826C, numéro de série 87X75027 ».

2025/06-19

AUTORISATION DE DÉPENSE – TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE

ATTENDU QUE des travaux de réparation de pavage doivent être effectués sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la soumission reçue de Les Entreprises Jacques Dufour pour l'exécution desdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Henri Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser une dépense au montant de 19 944,31 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux de réparation de pavage conformément à la soumission reçue;
2. Que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.



No de résolution
ou annotation

2025/06-20

AUTORISATION DE DÉPENSE – TRAVAUX ÉLECTRIQUES – CUISINE DU CCEJ

ATTENDU QUE des travaux électriques doivent être effectués afin de finaliser l'installation du poêle au Centre communautaire Édouard-Jean;

ATTENDU les soumissions reçues :

- Revolt électrique d'un montant de 9 944,10 \$ (plus taxes applicables);
- Kamex électrique d'un montant de 12 034,15 \$ (plus taxes applicables);

IL EST PROPOSÉ PAR Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Revolt électrique au montant de 9 944,10 \$ (plus taxes applicables) et d'autoriser l'exécution des travaux électriques au Centre communautaire Édouard-Jean pour finaliser l'installation du poêle. Une partie du montant, soit environ 7 000 \$, sera payé à l'aide de la subvention PSPS-047 et le reste sera payé à même le fonds général.

2025/06-21

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2025/06-22

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2025/06-23

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2025/06-24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 08.

Yves Boulianne
Maire suppléant

Edith Martel
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Boulianne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.